

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 AOÛT 2017, À 20 H.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 juillet 2017
 - 4.2 Séance spéciale du 15 août 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 WSP Canada inc., ingénieurs – honoraires
 - 5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable
 - 5.4 DCA comptable professionnel agréé inc. – honoraires
 - 5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel
 - 5.6 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.7 Directrice générale – madame Marie-Andrée Breault – permanence
 - 5.8 Brunelle Drouin, avocats – honoraires
 - 5.9 Service des finances – embauche – personnel temporaire – ratification
 - 5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette
 - 6.2 Beaudoin Hurens – honoraires
 - 6.3 Boulevard Antonio-Barrette – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – avenant au mandat
 - 6.4 Travaux de laboratoire – Les Services exp inc. – honoraires
 - 6.5 Réfection du pavage et des ponceaux – section du rang de la Deuxième-Chaloupe – soumissions – adjudication
 - 6.6 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – aide financière – protocole d'entente – autorisation de signature
 - 6.7 Avenue des Clercs entre les passerelles cyclables et le rang Sainte-Julie – Castonguay Robitaille, arpenteurs-géomètres – honoraires
 - 6.8 Abribus – acquisition
 - 6.9 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 2
 - 6.10 Dunton Rainville, avocats – honoraires

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoptions finales :

7.1 règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier nord et secteur est du boulevard Firestone)

7.2 règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121 (rue des Entreprises)

Avis de motion et adoption premiers projets :

7.3 règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau)

7.4 règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick)

7.5 Avis de motion et adoption projet – règlement numéro 1192-2017 – traitement des eaux usées par les « systèmes de traitement tertiaire de désinfection aux UV »

Dérogations mineures :

7.6 numéro 2017-00236

7.7 numéro 2017-00318

7.8 numéro 2017-00337

7.9 Étude de PIIA – projet de modification de la façade – 275, boulevard Antonio-Barrette

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport du mois de mai 2017

Fêtes de quartier – autorisation :

8.2 rue Jetté

8.3 rue Villeneuve

8.4 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière

8.5 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

8.6 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 MEC Consultants inc. – honoraires

9.2 Adoption – règlement numéro 1188-2017 – protection des sources d'eau potable

9.3 EnviroServices – honoraires

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Programmation de loisirs – automne 2017

10.2 Stagiaire en loisirs, culture et tourisme – embauche

10.3 Soccer hiver 2017 – subvention

10.4 Trampoline et cirque – contribution municipale

10.5 Hopla! – inscriptions printemps 2017 – recommandation de paiement

10.6 Demande de contribution municipale – sport élite

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Programmation culturelle – automne 2017

11.2 Stagiaire en culture – embauche

11.3 Collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies – autofinancement

- 11.4 Concert symphonique avec la Sinfonia de Lanaudière – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – autorisation
- 11.5 Publicité – Tourisme Lanaudière – achat Adhésions – renouvellements :
 - 11.6 Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
 - 11.7 La danse sur les routes du QuébecMise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – mandats :
 - 11.8 recherches et rédaction
 - 11.9 cartographie

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

478-08-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 17 juillet 2017

479-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 15 août 2017

480-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 août 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

481-08-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 juillet au 21 août 2017 inclusivement et totalisant une somme de 758 725,07 \$.

5.2 WSP Canada inc., ingénieurs – honoraires

482-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de WSP Canada inc., ingénieurs, relativement au réaménagement partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc., ingénieurs, la somme de 1 293,47 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1174-2017.

5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable

483-08-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté respectivement lors des séances régulières tenues les 19 juin et 17 juillet 2017 concernant le règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 469 350 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 469 350 \$ à ces fins, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

484-08-2017

5.4 DCA comptable professionnel agréé inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de DCA comptable professionnel agréé inc. relativement à la préparation de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à DCA comptable professionnel agréé inc. la somme de 17 131,28 \$.

5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin.

485-08-2017

5.6 Roy Laporte, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 572,58 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 juillet 2017.

486-08-2017

5.7 Directrice générale – madame Marie-Andrée Breault – permanence

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Breault a été embauchée au poste de directrice générale suivant la résolution numéro 393-09-2016;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE madame Breault a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'à compter des présentes, madame Marie-Andrée Breault obtienne sa permanence au poste de directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Breault s'appliquent telles que prévues au document intitulé *Structure administrative et salariale et conditions de travail du personnel cadre municipal*.

5.8 Brunelle Drouin, avocats – honoraires

487-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin inc., pour entreprendre les démarches nécessaires en vue du recouvrement de taxes et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin inc., avocats, les honoraires professionnels au montant de 140,74 \$.

5.9 Service des finances – embauche – personnel temporaire – ratification

488-08-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche temporaire de madame Geneviève Côté-Riberdy afin de palier au retard causé par l'intégration du nouveau système informatique;

QUE le salaire de ce poste temporaire soit équivalent à l'échelon 1 du salaire d'une agente de bureau.

5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

489-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats les honoraires professionnels au montant de 974,99 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette

490-08-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté respectivement lors des séances régulières tenues les 5 juin et 17 juillet 2017 concernant le projet de règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant à un emprunt de 395 888 \$ à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant à un emprunt de 395 888 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Beaudoin Hurens – honoraires

491-08-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Beaudoin Hurens pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels totalisant 12 381,95 \$, soit :

Plans et devis se rapportant au projet de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel tels que décrétés au règlement numéro 1181-2017	4 167,85 \$
Étude pour la relocalisation d'un cours d'eau se rapportant au projet de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel tels que décrétés au règlement numéro 1107-2014	424,54 \$
Bouclage du réseau d'aqueduc (rang Sainte-Julie) tel que décrété au règlement numéro 1149-2016	1 121,01 \$
Services professionnels de génie se rapportant au projet de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées tels que décrétés au règlement numéro 1170-2017	6 668,55 \$

6.3 Boulevard Antonio-Barrette – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – avenant au mandat

492-08-2017

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire de deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de Beaudoin Hurens d'effectuer la réhabilitation des infrastructures de regards du boulevard Antonio-Barrette et la réhabilitation ponctuelle de la 2^e Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser un budget additionnel de 2 700 \$ au mandat de Beaudoin Hurens concernant le dossier no J8317-02, imputable au règlement numéro 1183-2017.

6.4 Les Services exp inc. – honoraires

493-08-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Les Services exp inc. pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Les Services exp inc. les honoraires professionnels totalisant 7 800,19 \$, soit :

Facture numéro 384263 (travaux de laboratoire) dont la dépense est imputable au règlement numéro 1170-2017	5 363,58 \$
Facture numéro 388444 (étude géotechnique sommaire) dont la dépense est imputable au règlement numéro 1176-2017	2 436,61 \$

6.5 Réfection du pavage et des ponceaux – section du rang de la Deuxième-Chaloupe – soumissions – adjudication

494-08-2017

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection du pavage et des ponceaux décrétés au règlement numéro 1176-2017;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 août 2017, à savoir :

Sintra inc. (région de Lanaudière)	741 686,48 \$
9306-1380 Québec inc.	741 831,35 \$
Excavation Normand Majeau inc.	804 438,36 \$
Alide Bergeron et fils ltée	1 013 589,99 \$

ATTENDU QUE monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 17 août 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adjuger à Sintra inc. (région de Lanaudière) le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pavage et des ponceaux, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 741 686,48 \$;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.6 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – aide financière – protocole d'entente – autorisation de signature

495-08-2017

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à verser une aide financière au profit de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées au versement de cette aide a été élaboré par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à l'aide financière liée à la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

6.7 Avenue des Clercs entre les passerelles cyclables et le rang Sainte-Julie – Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres – honoraires

496-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, pour effectuer un relevé et préparer un plan topographique dans le cadre de la réfection du pavage de l'avenue des Clercs entre les passerelles cyclables et le rang Sainte-Julie et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, la somme de 4 001,13 \$.

497-08-2017

6.8 Abribus – acquisition

ATTENDU QUE des la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire se porter acquéreur d'un abribus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à se porter acquéreur d'un abribus auprès du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL);

QUE la Ville débourse le coût de cette acquisition pour lequel elle recevra, par la suite, une subvention représentant 85 % de ce coût.

6.9 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 2

498-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Éric Fournier, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 1^{er} août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 314 537,97 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1170-2017.

6.10 Dunton Rainville, avocats – honoraires

499-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique dans le cadre du réaménagement de l'intersection des rues Brûlé et Gauthier nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 3 513,64 \$ pour les services rendus du 1^{er} novembre 2016 au 30 juin 2017, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1137-2015.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoptions finales :

7.1 règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier nord et secteur est du boulevard Firestone)

500-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier l'article 3.5.2.34 applicable aux zones C-3 123 et C-3 140 relativement aux dispositions spécifiques à l'installation d'entreposage et de distribution de gaz propane;
- ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 afin de rendre applicables à la zone C-2 313 certaines dispositions spécifiques relatives à l'aménagement des espaces de stationnement;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier nord et secteur est du boulevard Firestone), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121 (rue des Entreprises)

501-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1-121;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121 (rue des Entreprises), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Avis de motion – règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau)

502-08-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de modifier la zone R-5 243 pour y permettre les logements dans les sous-sols d'habitations bi, tri ou multifamiliales.

Adoption premier projet – règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau)

503-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de modifier la zone R-5 243 pour y permettre les logements dans les sous-sols d'habitations bi, tri ou multifamiliales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau).

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick)

504-08-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 permettant les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre » dans certaines zones; ainsi que de modifier la zone Vill.-102 pour y permettre les bâtiments accessoires a des fins de « cabane à sucre ».

Adoption premier projet – règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick)

505-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 permettant les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre » dans certaines zones; ainsi que de modifier la zone Vill.-102 pour y permettre les bâtiments accessoires a des fins de « cabane à sucre »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick).

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1192-2017 – traitement des eaux usées par les « systèmes de traitement tertiaire de désinfection aux UV »

506-08-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1192-2017 relatif à l'entretien des installations septiques d'une résidence isolée utilisant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Adoption projet – règlement numéro 1192-2017 – traitement des eaux usées par les « systèmes de traitement tertiaire de désinfection aux UV »

507-08-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1192-2017 relatif à l'entretien des installations septiques d'une résidence isolée utilisant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1192-2017 – traitement des eaux usées par les « systèmes de traitement tertiaire de désinfection aux UV ».

Dérogations mineures numéros :

7.6 2017-00236

508-08-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 318 située au 11, rue Robillard;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le maintien du bâtiment principal à une marge latérale de 1,38 mètre au lieu de 1,50 mètre et le maintien d'un bâtiment accessoire (remise à jardin) à une marge latérale de 0,88 mètre au lieu d'un mètre et à une marge arrière de 0,80 mètre au lieu d'un mètre également, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1971;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00236 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00236 soit acceptée.

509-08-2017

7.7 2017-00318

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 279 située au 29, rue Rosanne;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'autorisation d'agrandir un garage privé incorporé à une superficie de 95 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00318 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00318 soit acceptée.

510-08-2017

7.8 2017-00337

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 401 située au 25, rue Jubinville;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le maintien du bâtiment principal à une marge latérale de 1,24 mètre au lieu de 1,50 mètre, ainsi que l'addition des deux marges latérales à 4,34 mètres au lieu de 4,5 mètres, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1970;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00337 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00337 soit acceptée.

511-08-2017

7.9 Étude de PIIA – projet de modification de la façade – 275, boulevard Antonio-Barrette

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier la façade du bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de modifier la façade du bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit, aux conditions suivantes, savoir :

- que la fermeture de la section gauche de la façade (abri d'auto) soit fermée comme présenté sur le plan, soit avec mur en bas et fenêtre en haut tel qu'on en retrouve sur la partie centrale de la façade du bâtiment;
- que le mur latéral de la section gauche de la façade (abri d'auto) soit fermée de la même manière qu'en façade;
- que la couleur verte proposée pour la coloration du bandeau de toit soit la même que celle que l'on retrouve sur le logo et les représentations publicitaires de l'entreprise;
- que la présentation du logo sur la structure avancée du toit respecte les normes de réglementation édictées au Règlement de zonage municipal;
- que les logos « 100 % garantis » soient remplacés par les logos « Vitr'expert », lesquels sont plus sombres et moins éclatants;
- que la couleur de ladite structure avancée soit de la même couleur que la façade, soit en blanc ou en gris pâle, comme en principe le seront les nouveaux murs, afin d'éviter une imposante grande « masse » verte s'élevant au-dessus du commerce;
- que de la verdure soit ajoutée au-devant de la façade afin d'atténuer l'impact inesthétique des grands espaces d'asphalte et de ciment;
- que le retrait de la partie pointue supérieure de la structure avancée du toit soit envisagé et, si cela est réalisable, qu'il soit accepté automatiquement comme faisant partie du projet.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport du mois de mai 2017

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de mai 2017.

Fêtes de quartier – autorisation :

8.2 rue Jetté

512-08-2017

ATTENDU la demande présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour tenir une fête de quartier sur la rue Jetté le 9 septembre 2017;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la Politique pour les fêtes de quartier de la Ville en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable émise par les membres de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la tenue d'une fête de quartier sur la rue Jetté, le 9 septembre 2017, et fournisse le soutien logistique et mobilier requis.

513-08-2017

8.3 rue Villeneuve

ATTENDU la demande présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour tenir une fête de quartier sur la rue Villeneuve le 16 septembre 2017;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la Politique pour les fêtes de quartier de la Ville en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable émise par les membres de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la tenue d'une fête de quartier sur la rue Villeneuve, le 16 septembre 2017, et fournisse le soutien logistique et mobilier requis.

8.4 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière

514-08-2017

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 750 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) en échange d'une visibilité « visionnaire » dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

8.5 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

515-08-2017

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 2 avril au 24 juin 2017;

ATTENDU la recommandation du 14 août 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 2 avril au 24 juin 2017.

516-08-2017

8.6 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

ATTENDU QU'un canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU QU'environ 23 100 canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

ATTENDU QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou carabéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

ATTENDU QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies proclame septembre 2017 « Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate » à Notre-Dame-des-Prairies.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

517-08-2017

9.1 MEC Consultants inc. – honoraires

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par MEC Consultants inc. pour un projet en cours d'exécution dans le secteur industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. la somme de 571,83 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

518-08-2017

9.2 Adoption – règlement numéro 1188-2017 – protection des sources d'eau potable

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 17 juillet 2017 concernant le projet de règlement numéro 1188-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1188-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, avec modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

9.3 EnviroServices – honoraires

519-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de EnviroServices dans le cadre de l'étude de mise à niveau de la station de pompage des eaux usées « Bocage » et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à EnviroServices la somme de 14 573,08 \$.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Programmation de loisirs – automne 2017

520-08-2017

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – automne 2017 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2017 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2017

TOUT PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Danse créative 4 ans et +	8 insc. X 23,75 \$ = 190,00 \$	Professeur : École de danse symbiose
	50 % = <u>189,00 \$</u>	8 cours X 45 \$ = 360,00 \$
	Total : 379,00 \$	Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u>
Début le 21 octobre 2017		Total : 378,00 \$
Min : 8 Max : 10		

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio pousse pousse	1 parent X 27 \$ = 27,00 \$	Professeur : En Corps
	50 % = <u>26,80 \$</u>	1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$
	Total : 53,80 \$	Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u>
Début le 16 octobre 2017		TOTAL : <u>51,07 \$</u>
Min : 8 duos		Total avec taxes : 53,57 \$
Max : 15 duos		

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Viens jouer avec papa 5-12 ans Début le 19 octobre 2017 Min : 8 familles Max : 12 familles	8 familles X 31,85 \$ = 254,80 \$ 50 % = <u>254,63 \$</u> Total : 509,43 \$	Professeure : Camille Chaloux 15 h X 25 \$ = 375,00 \$ A.S = 60,00 \$ Matériel = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,25 \$</u> Total : 509,25 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 10 octobre 2017 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,30 \$</u> Total : 446,30 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> Total avec taxes : 444,53 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Auto-défense Krav Maga 5-12 ans Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 20	1 part. X 31,50 \$ = 31,50 \$ 50 % = <u>31,50 \$</u> Total : 63,00 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> Total : 63,00 \$
Brixologie 8-12 ans Début le 16 octobre 2017 Min: 15 Max : 20	1 part. X 61 \$ = 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,15 \$
Chorale 8-12 ans Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 insc. X 33,75 \$ = 270,00 \$ 50 % = <u>268,80 \$</u> Total : 538,80 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 64 \$ = 512,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>25,60 \$</u> Total : 537,60 \$
Création multimédia 8-12 ans Début le 18 octobre 2017 Min : 8 Max : 8	8 part. X 26,25 \$ = 210,00 \$ 50 % = <u>210,00 \$</u> Total : 420,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ Frais d'amin 5% = <u>20,00 \$</u> Total : 420,00 \$
Cuisine 5-12 ans Début 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 8	8 part. X 55,50 \$ = 444,00 \$ 50 % = <u>443,85 \$</u> Total : 887,85 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 32 \$ = 384,00 \$ A.S = 61,44 \$ Matériel = 400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,40 \$</u> Total : 887,71 \$
Danse populaire et hip hop 7-14 ans Début le 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 23,75 \$ = 190,00 \$ 50 % = <u>189,00 \$</u> Total : 379,00 \$	Professeur : École de danse symbiose 8 cours X 45 \$ = 360,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u> Total : 378,00 \$
Dessin 5-12 ans Début 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>222,26 \$</u> Total : 446,26 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 37 \$ = 396,00 \$ A.S = 47,36 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>21,17 \$</u> Total : 444,53 \$
Éveil musical 5-7 ans Début le 16 octobre 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 28,50 \$ = 171,00 \$ 50 % = <u>170,52 \$</u> Total : 341,52 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S = 44,80 \$ Frais d'admin 5% = <u>16,24 \$</u> Total : 341,04 \$
Flag football 9-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 24	1 enf. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,04 \$</u> Total : 66,04 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> Total avec taxes : 66,08 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Formation de gardiens avertis 11 ans et + Le 22 octobre 2017 Min : 15 Max : 30	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,65 \$</u> Total : 47,40 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 39,15 \$ = 39,15 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 47,29 \$
Guitare traditionnelle débutant 8-12 ans Début le 16 octobre 2017 Min : 5 Max : 6	5 part. X 34,25 \$ = 171,25 \$ 50 % = <u>170,52 \$</u> Total : 341,77 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S = Frais d'admin 5% = <u>16,24 \$</u> Total : 341,04 \$
Guitare traditionnelle intermédiaire 8-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 17 octobre 2017 Min : 5 Max : 6	5 part. X 34,25 \$ = 171,25 \$ 50 % = <u>170,52 \$</u> Total : 341,77 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S = 44,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>16,24 \$</u> Total : 341,04 \$
Hockey cosom 6-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 12 octobre 2017 Min : 12 Max : 14	1 enf. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> Total avec taxes : 66,14 \$
Improvisation 5-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 12 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 15,25 \$ = 122,00 \$ 50 % = <u>121,80 \$</u> Total : 243,80 \$	Professeur : Émy Bolduc 8h X 25 \$ = 200,00 \$ A.S. = 32,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>11,60 \$</u> Total : 243,60 \$
Initiation à la danse 5-7 ans Début le 14 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 23,75 \$ = 190,00 \$ 50 % = <u>189,00 \$</u> Total : 379,00 \$	Professeur : École de danse symbiose 8 cours X 45 \$ = 360,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u> Total : 378,00 \$
Judo 5-12 ans Début le 5 octobre 2017 Min : 10 Max : 20	10 insc. X 52,50 \$ = 525,00 \$ 50 % = <u>525,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$	Professeur : École Kime-Waza 1 session X 1 000 \$ = 1 000,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>50,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$
Kin Ball 7-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 21 octobre 2017 Min : 12	1 part. X = 43 \$ = 43,00 \$ 50 % = <u>42,98 \$</u> Total : 85,98 \$	Professeur : Association de Kin-ball Lanaudière 1 part. X 78,05 = 78,05 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> TOTAL : <u>81,95 \$</u> Total avec taxes : 85,97 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans Début le 13 octobre 2017 Min : 8 Max : 20	1 part. X 47,25 \$ = 47,25 \$ 50 % = <u>47,25 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 90 \$ = 90,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,50 \$</u> Total : 94,50 \$
Parcours de style crossfit 9-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	1 part. X 27 \$ = 27,00 \$ 50 % = <u>26,80 \$</u> Total : 53,80 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 53,62 \$
Sciences en folie 5-7 ans Début le 16 octobre 2017 Min: 15 Max : 20	1 part. X 43,50 \$ = 43,50 \$ 50 % = <u>43,51 \$</u> Total : 87,01 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 79 \$ = 79,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,95 \$</u> TOTAL : <u>82,95 \$</u> Total avec taxes : 87,01 \$
Théâtre 5-12 ans Début le 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 26 \$ = 208,00 \$ 50 % = <u>208,00 \$</u> Total : 416,00 \$	Professeure : Kim Lépine 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 51,20 \$ Matériel = 25,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>19,81 \$</u> Total : 416,01 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga 7-12 ans Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> Total avec taxes : 444,90 \$
Zumba kids 7-11 ans NOUVEAUTÉ Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 42 \$ = 336,00 \$ 50% = <u>336,00 \$</u> Total: 672,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 80 \$ = 640,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>32,00 \$</u> Total: 672,00 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait Début : Semaine du 6 octobre 2017	1 famille X 122,15 \$ = 122,15 \$ 50 % = <u>122,15 \$</u> Total : <u>244,30 \$</u>	Avec surveillance : 15 h X 14,04 \$ = 210,60 \$ A. S. = <u>33,70 \$</u> Total : 244,30 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 6 octobre 2017	1 location X 12,25 \$ = 12,25 \$ 50 % = <u>12,22 \$</u> Total : <u>24,47 \$</u>	Avec surveillance : 1,5 h X 14,04 \$ = 21,06 \$ A.S. = <u>3,37 \$</u> Total : 24,43 \$
Atelier de tricot libre NOUVEAUTÉ Le 30 septembre 2017	Gratuit	Professeur : Bénévoles

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Anglais débutant ou intermédiaire Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 118,25 \$ = 946,00 \$ Total : 946,00 \$	Professeur : Allan Patrick 10 h X 45 \$ = 675,00 \$ A.S. = 108,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,15 \$</u> TOTAL : <u>822,15 \$</u> Total avec taxes 945,27 \$
Auto-défense Krav Maga Clinique Début le 14 octobre 2017 Min : 8 Max : 20	1 part. X 31,50 \$ = <u>31,50 \$</u> Total : 31,50 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 26 \$ = 26,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,30 \$</u> TOTAL : <u>27,30 \$</u> Total avec taxes : 31,38 \$
Baladi NOUVEAUTÉ Début le 12 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 105 \$ = <u>840,00 \$</u> Total : 840,00 \$	Professeure : Yanet Rodriguez 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ A.S = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,80 \$</u> TOTAL : <u>730,80 \$</u> Total avec taxes : 840,24 \$
Danse moderne NOUVEAUTÉ Début le 12 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 part. X 48,50 \$ = <u>388,00 \$</u> Total : 388,00 \$	Professeur : École de danse Maryse Prieur 8 cours x 40 \$ = 320,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>16,00 \$</u> TOTAL : <u>336,00 \$</u> Total avec taxes : 386,32 \$
Danse sociale/ Danse en ligne/ Danse country Début le 4 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	1 part. X 48,50 \$ = <u>48,50 \$</u> Total : 48,50 \$	Professeur : Studio de danse de Lanaudière 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 48,50 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Espagnol – Intermédiaire Vocabulaire et conversation Début le 19 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 84 \$ = <u>672,00 \$</u> Total : 672,00 \$	Professeure : Ana Maria Jaramillo 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ A.S. = 76,80 \$ Frais d'admin 5% = <u>27,84 \$</u> TOTAL : <u>584,64 \$</u> Total avec taxes : 672,19 \$
Initiation à la photographie Début le 10 octobre 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 126 \$ = <u>756,00 \$</u> Total : 756,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ = 540,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,32 \$</u> TOTAL : <u>657,72 \$</u> Total avec taxes : 756,21 \$
Pickle Ball NOUVEAUTÉ Le 14 octobre 2017	Portes ouvertes gratuite	Professeur : Fédération de Pickle Ball du Québec
Pickle Ball libre NOUVEAUTÉ Début le 22 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 40 \$ = <u>320,00 \$</u> Total : 320,00 \$	Avec surveillance 16h X 14,04 \$ = 224,64 \$ A.S = 35,95 \$ Frais d'admin 5% = <u>13,03 \$</u> TOTAL : <u>273,62 \$</u> Total avec taxes : 314,59 \$
Pickle Ball libre À la fois NOUVEAUTÉ Le 22 octobre 2017 Min : 4 Max : 8	4 part. X 10 \$ = <u>40,00 \$</u> Total : 40,00 \$	Avec surveillance 2h X 14,04 \$ = 28,08 \$ A.S = 4,49 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,63 \$</u> TOTAL : <u>34,20 \$</u> Total avec taxes : 39,32 \$
Premiers soins Le 30 septembre 2017 Min : 6 Max : 10	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,35 \$
Puissance X Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total : 75,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 62,64 \$ = 62,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,13 \$</u> TOTAL : <u>65,77 \$</u> Total avec taxes : 75,62 \$
RCR et réactions allergiques Le 14 octobre 2017 Min : 6 Max : 10	1 part. X 54,50 \$ = <u>54,50 \$</u> Total : 54,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,25 \$</u> TOTAL : <u>47,25 \$</u> Total avec taxes : 54,30 \$
Yoga débutant Début le 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total : 760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> Total avec taxes : 761,35 \$
Yoga intermédiaire Début le 10 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total : 760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> Total avec taxes : 761,35 \$
Zumba Début le 17 octobre 2017 Min : 8 Max : 20	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total : 75,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 62,64 \$ = 62,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,13 \$</u> TOTAL : <u>65,77 \$</u> Total avec taxes : 75,62 \$

* 50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Libres au gymnase Septembre à décembre	60 insc. X 70\$ = <u>4 200,00 \$</u> Total : 4 200,00 \$	Avec surveillance 225 h X 14,04 \$ = 3 159,00 \$ A.S. = <u>505,44 \$</u> TOTAL : <u>3 664,44 \$</u> Total avec taxes : 4 213,19 \$
Aérobic 55 Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	1 part. X 58,75 \$ = <u>58,75 \$</u> Total : 58,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 58,72 \$
Cour d'informatique pour débutant Début le 9 octobre 2017 Min : 6 Max : 9	6 part. X 145,00 \$ = <u>870,00 \$</u> Total : 870,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 18 h X 40 \$ = 720,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>36,00 \$</u> TOTAL : <u>756,00 \$</u> Total avec taxes : 869,21 \$
Dégustation du vin Niveau 2 NOUVEAUTÉ Début le 7 novembre 2017 Min : 8 Max : 10	8 part. X 75 \$ = <u>600,00 \$</u> Total : 600,00 \$	Professeur : René Milette 7,5 h X 25 \$ = 187,50 \$ Vin = 155,00 \$ Permis = 127,50 \$ A.S. = 30,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,00 \$</u> TOTAL : <u>525,00 \$</u> Total avec taxes : 603,60 \$
Initiation à la dégustation du vin Début le 10 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 part. X 67 \$ = <u>536,00 \$</u> Total : 536,00 \$	Professeur : René Milette 7,5 h X 25 \$ = 187,50 \$ Vin = 100,00 \$ Permis = 127,50 \$ A.S. = 30,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,25 \$</u> TOTAL : <u>467,25 \$</u> Total avec taxes : 537,20 \$
Marche active Musculation par intervalle NOUVEAUTÉ Début le 13 octobre 2017	Contribution de la Ville : 576,16 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 62,64 \$ = <u>501,12 \$</u> Total avec taxes : 576,16 \$
Pilates Début le 19 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	8 part. X 59 \$ = <u>472,00 \$</u> Total : 472,00 \$	Professeure : Coralie Gougeon 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ A.S = 53,76 \$ Frais d'admin. 5% = <u>19,49 \$</u> TOTAL : <u>409,25 \$</u> Total avec taxes : 470,55 \$
Stretching NOUVEAUTÉ Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 15	1 part. X 58,75 \$ = <u>58,75 \$</u> Total : 58,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 58,72 \$
Tablette android Début le 11 octobre 2017 Min : 6 Max : 9	6 part. X 120,75 \$ = <u>724,50 \$</u> Total : 724,50 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 15 h X 40 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,35 \$
Tai Chi Début le 12 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 22 \$ = <u>176,00 \$</u> Total : 176,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 5 h X 25 \$ = 125,00 \$ A.S = 20,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>7,25 \$</u> TOTAL : <u>152,25 \$</u> Total avec taxes : 175,05 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 1 Début le 10 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total : 760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> Total avec taxes : 761,35 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total : 760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> Total avec taxes : 761,35 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + Début le 16 octobre 2017 Min : 10 Max : 30	10 part. X 72 \$ = <u>720,00 \$</u> Total : 720,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,35 \$
Yoga pré-natal Début le 10 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total : 760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> Total avec taxes : 761,35 \$
Yoga pré-natal Demi session Début le 10 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 47,50 \$ = <u>380,00 \$</u> Total : 380,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 6,25 h X 50,45 \$ = 315,30 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,75 \$</u> TOTAL : <u>331,05 \$</u> Total avec taxes : 380,60 \$

10.2 Stagiaire en loisirs, culture et tourisme – embauche

521-08-2017

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'embauche d'une personne stagiaire en loisirs, culture et tourisme pour la période de janvier à août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'embauche de madame Marianne Gamache à titre de stagiaire universitaire étudiante pour une période approximative de 32 semaines s'échelonnant du 15 janvier au 24 août 2018, au salaire totalisant 9 500 \$;

QUE trois (3) rencontres sont prévues à l'UQTR afin que la coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie encadre le ou la stagiaire conformément aux exigences universitaires;

QUE madame Amélie Arbour est autorisée à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande de stagiaire auprès de l'UQTR.

10.3 Soccer hiver 2017 – subvention

522-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a prévu subventionner la pratique du soccer en assumant les frais de surface du Centre multisport de Lanaudière;

ATTENDU QUE le Centre multisport de Lanaudière est présentement fermé et devrait rouvrir seulement en janvier 2018;

ATTENDU QUE la Ville souhaite tout de même subventionner la pratique du soccer;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE, pendant la durée de la fermeture du Centre multisport de Lanaudière, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies subventionne les frais de surface dédiés à la pratique de soccer de façon suivante, savoir :

- 50 \$/saison pour une utilisation hebdomadaire;
- 100 \$/saison pour une utilisation bihebdomadaire
- 150 \$/saison pour une utilisation trihebdomadaire

QUE les inscriptions des jeunes prairiquois inscrits aux sessions automne et hiver de soccer devront se prendre au Service des loisirs et des saines habitudes de vie afin que le montant subventionné soit déduit de l'inscription.

523-08-2017

10.4 Trampoline et cirque – contribution municipale

ATTENDU QUE des demandes ont été adressées à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'une subvention soit accordée au bénéfice des enfants prairiquois inscrits en trampoline et en cirque dans l'un des deux centres du territoire offrant ces disciplines, Hopla! et Gym Annalie;

ATTENDU QU'aucune politique de la Ville ne répond actuellement à cette demande;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'accorder une subvention de 50 \$ pour chacun des prairiquois et prairiquoises de 17 ans et moins qui sont inscrits dans un programme de trampoline et de cirque offert par les écoles Hopla! et Gym Annalie;

DE limiter le montant maximum annuel de subvention à 100 \$ par enfant.

524-08-2017

10.5 Hopla! – inscriptions printemps 2017 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE Hopla! a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison printemps 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 27 juillet 2017, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit quatorze;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hopla! pour la saison printemps 2017, laquelle contribution totalise 700 \$.

525-08-2017

10.6 Demande de contribution municipale – sport élite

ATTENDU QUE monsieur Pierre Jr Heynemand sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux Championnats du monde d'Ironman à Kona, à Hawaï, le 15 octobre 2017;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à monsieur Pierre Jr Heynemand.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

526-08-2017

11.1 Programmation culturelle – automne 2017

ATTENDU QUE la programmation culturelle – automne 2017 élaborée par le Service du développement culturel et des communications a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver la programmation culturelle – automne 2017 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Septembre 2017 :

Jeudi 21 septembre	Hommage à Cohen par Ludovic Bonnier, Claude Fradette et Dominique Quesnel
Jeudi 28 septembre	Sous la poussière par Fortuit théâtre
Vendredi 29 septembre (<i>Journées de la culture</i>)	Sous la poussière par Fortuit théâtre (<i>représentation scolaire</i>)
Vendredi 29 septembre (<i>Journées de la culture</i>)	Concert classique avec la Sinfonia de Lanaudière
Samedi 30 septembre (<i>Journées de la culture</i>)	Projet de médiation culturelle par Création Sauvage
Samedi 30 septembre (<i>Journées de la culture</i>)	Performance publique par Création Sauvage

Octobre 2017 :

Dimanche 1 ^{er} octobre (<i>Journées de la culture</i>)	Projection du film réalisé au camp de jour spécialisé en cinéma
Jeudi 5 octobre	Lecture de « Mélanie sans extasy » par Edith Paquet
Samedi 7 octobre	Déjeuner littéraire avec Sophie Bienvenu
Jeudi 12 octobre	Théâtre/Laboratoire « Hidden Paradise » par Marc Béland et Alix Dufresne (<i>en collaboration avec LA SERRE – arts vivants</i>)
Jeudi 19 octobre	Musique « 3 Headed Giant » avec Marc-Antoine Dauphin, Gabriel Jetté et Joémi Saint-Hilaire
Jeudi 26 octobre	Lecture de « Maintenant, je sais quelque chose que tu ne sais pas » par Théâtre Bluff
Novembre 2017 :	
Jeudi 2 novembre	Théâtre « À ça du sens » avec Patrick Brosseau
Jeudi 9 novembre	Lecture « Nino » par Théâtre de la Bête humaine
Samedi 11 novembre	Déjeuner littéraire avec Simon Boulerice
15 au 18 novembre	Notre-Dame-de-la-Poésie avec Jocelyn Thouin
Jeudi 30 novembre	Documentaire « À 4.1 km à l'heure sur les chemins de Compostelle » en présence du réalisateur (<i>en collaboration avec Cinérepertoire Joliette</i>)
Décembre 2017 :	
Samedi 2 décembre	Déjeuner littéraire avec Patrice Godin
Vendredi 8 décembre	« Kombini » par Les Foutoukours (<i>représentation scolaire</i>)
Samedi 9 décembre	« Kombini » par Les Foutoukours
Jeudi 14 décembre	Théâtre « J't'aime encore » par Marie-Joanne Boucher SUPPLÉMENTAIRE
Samedi 16 décembre	« Les Réveillons de M. Desneiges » par L'Ensemble traditionnel La Foulée

Résidences de création :

Du 28 août au 1 ^{er} septembre	« L'affaire Jekyll, l'effet Hyde » par le Théâtre de la Pire Espèce
Du 11 au 15 septembre	Édith Paquet pour « Mélanie sans extasy »
Du 18 au 22 septembre	Ludovic Bonnier, Claude Fradette et Dominique Quesnel pour la création de l'Homage à Cohen
Du 25 au 29 septembre	Fortuit théâtre pour « Sous la poussière »
Du 2 au 5 octobre	Edith Paquet pour « Mélanie sans extasy »
Du 9 au 13 octobre	LA SERRE – arts vivants avec Marc Béland et Alix Dufresne pour « Hidden Paradise »
Du 16 au 20 octobre	Maylina Gauthier pour un projet d'écriture en jeune public
Du 30 octobre au 3 novembre	Patrick Brosseau pour « À ça du sens »
Du 27 novembre au 9 décembre	Les Foutoukours pour « Kombini »
Du 11 au 14 décembre	Marie-Joanne Boucher pour « J't'aime encore »

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 39 875 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

11.2 Stagiaire en culture – embauche

527-08-2017

ATTENDU la recommandation de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, concernant l'embauche d'une personne stagiaire en culture pour la période de janvier à août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'embauche d'un ou d'une stagiaire universitaire œuvrant dans le domaine de la culture pour une période approximative de 32 semaines dont les dates sont à déterminer et un salaire totalisant 9 500 \$;

QUE trois (3) rencontres sont prévues à l'UQTR afin que la directrice du service du développement culturel et des communications encadre le ou la stagiaire conformément aux exigences universitaires;

QUE la directrice du Service du développement culturel et des communications est autorisée à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande de stagiaire auprès de l'UQTR.

11.3 Collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies – autofinancement

528-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, suite à la résolution numéro 214-04-2017, adressé, au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques, une demande d'aide financière afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le MCC exige que la Ville s'engage à autofinancer entièrement les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale en attendant le versement de l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2017-2018 dans l'attente du versement de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications qui se fera en service de dette.

11.4 Concert symphonique avec la Sinfonia de Lanaudière – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – autorisation

529-08-2017

ATTENDU QUE les membres de la Commission du développement culturel et des communications recommandent la tenue d'un concert symphonique avec la Sinfonia de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver la tenue d'un concert symphonique avec la Sinfonia de Lanaudière qui se tiendra au Carrefour culturel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le 29 septembre 2017, dans le cadre des Journées de la culture;

QU'un budget de 13 000 \$, taxes en sus, soit consenti pour l'organisation de cet événement.

11.5 Publicité – Tourisme Lanaudière – achat

530-08-2017

ATTENDU la recommandation du 21 août 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'effectuer des publicités à l'aide des outils promotionnels appartenant à Tourisme Lanaudière lors de la saison estivale 2017 afin d'annoncer le Parcours des secrets et son nouvel emplacement, au tarif totalisant 275 \$.

Adhésions – renouvellements :

11.6 Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis

531-08-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 316 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

11.7 La danse sur les routes du Québec

532-08-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La danse sur les routes du Québec pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et d'acquitter la cotisation de 100 \$, taxes en sus, s'y rapportant;

DE désigner la direction du développement culturel et des communications comme représentante de la Ville auprès dudit réseau de La danse sur les routes du Québec.

Mise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – mandats :

11.8a) recherches et rédaction

533-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la mise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'experts dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater monsieur Jocelyn Morneau pour procéder aux recherches et à la rédaction liées à la mise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services reçue le 21 août 2017 qui prévoit des honoraires de 24 900 \$, taxes incluses.

11.8b) cartographie

534-08-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la mise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'experts dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater Archéo-CAD pour procéder à la cartographie liée à la mise à jour du livre d'histoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 20 août 2017 qui prévoit des honoraires de 5 000 \$, taxes incluses.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

535-08-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire